



École Française Internationale
de Riyad

aeefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

CONSEIL DE GESTION (CDG)

Compte-rendu de la réunion avec l'AEFE du 26.01.2025

Présence :

Représentant des autorités saoudiennes :

- Dr. Mohsin Alqarni

Les membre du Conseil de Gestion :

- Le président, M. Talal EL KHATIB
- Le vice-président, M. Davy CHAUVET
- La Trésorière, Mme. Dania, Mohty
- Le Secrétaire Général, M. Redouane LADJAL

Administration de l'Ecole

- Le proviseur, M. Arnaud Régnier
- Le proviseur adjoint, M. Said Boulmane
- Le DAF, M. Mohamed Alla
- Le chargé des relations avec les autorités Saoudienne M. Chaalan Alamri
- Le responsable de sécurité M. Daniel Monchiet
- Le CPE M. Larbi Ouamalich

Représentant des Parents, enseignant :

- Représentante de parents au conseil d'école, Mme. Zineb Bousouga
- Représentante de parents au conseil d'école, Mme. Mira Hakmi
- Représentante de parents au conseil d'établissement, Mme. Rania Riachi
- Représentante de parents au conseil d'établissement, M. Houssine Adib
- Représentante de parents au conseil d'école, Mme. Chiraz Khaldi
- Représentante de parents au conseil d'école, Mme. Mme Adra
- Représentante du personnel au CdG, Mme Anissa Negnag

Représentant de l'ambassade :

- Le conseiller de coopération et d'action culturelle, M. Justine
- L'adjointe du Conseiller de coopération et d'action culturelle, Mme. Yasmina
- Mme. Barbara, invitée par l'ambassade



Compte Rendu			
Item	Sujet	Description/Actions	Responsable Action
1.	Échanges préliminaires (intervention CoCaC)	<p>M. Justine soulève la question de l'envoi des invitations pour la réunion du Conseil de Gestion (CdG), en suggérant que celles-ci soient envoyées deux semaines à l'avance au lieu d'une semaine.</p> <p>M. Talal rappelle que, conformément aux textes réglementaires en vigueur les invitations doivent être transmises une semaine à l'avance et non deux semaines à l'avance.</p> <p>Par ailleurs, M. Justine propose de modifier l'ordre du jour afin d'y inclure une discussion relative au courrier reçu de l'ambassade concernant l'injonction du Maire de Riyad.</p> <p>M. Talal précise que ce sujet est déjà inclus dans l'ordre du jour.</p> <p>M. Justine souligne la criticité et l'urgence de la situation relativement au projet de déménagement vers la nouvelle école</p> <p>M. Talal rappelle que c'est la première des priorités et que le CDG travaille sur plusieurs fronts avec les investisseurs, banques pour choisir le meilleur projet et est en relation avec les autorités saoudiennes pour les informer de l'avancement, les autorités saoudiennes ont accordé un délai de trois à quatre ans pour finaliser le déménagement.</p>	Non applicable



2.	Échanges préliminaires (Intervention M.Mohsin)	<p>Dr. Mohsin souligne que l'objectif prioritaire des autorités saoudiennes est la réussite des élèves. À cet effet, le MOE remercie le Conseil de Gestion (CdG) pour l'évolution ces dernières années et présente son soutien pour l'établissement pour continuer ainsi.</p> <p>Il insiste sur l'importance des examens locaux et internationaux, en mettant l'accent sur les matières principales telles que les mathématiques, les sciences, ainsi que la lecture et la compréhension. Il encourage également l'école à renforcer l'enseignement de ces matières pour figurer parmi les meilleures écoles, tant au niveau local qu'international.</p> <p>Par ailleurs, Dr. Mohsin rappelle que la numérisation des systèmes est en vigueur et que les autorités saoudiennes apporteront le soutien nécessaire à l'EFIR dans leurs démarches pour l'obtention des différentes autorisations (statuts de l'école et projet de la nouvelle école).</p> <p>Dr. Mohsin encourage l'EFIR à se doter de ses propres locaux, à l'instar d'autres écoles internationales. Il informe que l'organisme chargé des écoles étrangères propose des opportunités en mettant des locaux ou bâtiments aux enchères.</p> <p>Il ajoute que la ville de Riyad est en pleine transformation pour devenir plus « conviviale pour les habitants ». Ainsi, il n'est plus nécessaire de clôturer les bâtiments. Le Conseil de Gestion (CdG) suit et s'adapte à ces évolutions urbaines.</p> <p>En raison de la diversification culturelle, les autorités se montrent ouverte à accompagner la transition vers de nouveaux locaux. Elles accordent un délai allant jusqu'à quatre ans pour finaliser le déménagement vers ces nouveaux bâtiments.</p>	
3.	Point de situation : membres du conseil de gestion	M. Abderrahmane Kettani , ayant quitté le pays, a été remplacé par M. Redouane Ladjal au poste de secrétaire général.	
4.	Point de situation : Juridique	Le mandat du CdG, initialement fixé à trois ans, sera prolongé d'une année à la demande des autorités saoudiennes.	M.Talal : transmettre le courrier des



		<p>M. Justine demande à recevoir la notification officielle émanant du ministre saoudien concernant cette prolongation.</p> <p>M. Talal informe que la notification est disponible et qu'elle sera envoyée sous peu.</p> <p>M. Davy rappelle que le CDG attend également la notification officielle de la mairie de Riyad sur l'injonction à respecter pour l'EFIR avancée par l'ambassade.</p>	<p>autorités saoudiennes concernant le prolongement à l'ambassade</p> <p>M. Justine : transmettre le courrier de la mairie de Riyadh au CdG</p>
5.	Point de situation : Nouvelle école	<p>M. Talal rappelle que le CDG a trouvé plusieurs investisseurs mais que les contraintes imposées par l'ambassade ne facilitent pas les négociations. De plus, certains investisseurs veulent une garantie de l'ambassade ou de la France.</p> <p>M. Reigner précise que la garantie de l'État français n'est attribuée que sous certaines conditions, lesquelles ne sont pas remplies par les offres reçues. En effet, cette garantie est accordée uniquement à un organisme financier ayant une notation internationale, et non à un investisseur.</p> <p>M. Talal a présenté les différentes alternatives qui ont été explorées : - La Banque Transatlantique, mais le montant requis (90 millions d'euros) dépasse leur capacité habituelle. Une banque locale, en vue d'un prêt. Par ailleurs, Dr. Mohsin informe que des locaux du MOE sont mis à disposition.</p> <p>M. Justine demande un projet concret afin que l'ambassade puisse apporter son soutien pour le projet de la nouvelle école.</p>	<p>M. Talal présente le dossier concernant la construction de la nouvelle école</p> <p>M. Justine apporte le support nécessaire pour faciliter le projet (appui institutionnel et diplomatique, accès à des garanties, facilitation des partenariats, appui technique et stratégique)</p>
6.	Point de situation : Uniforme	<p>La première commande sera envoyée dès que le devis quantitatif est fournis par la direction</p> <p>Le CdG prendra en charge le premier lot de polos</p>	
7.	Point de situation : Ressource humaines	<p>Voir présentation</p> <p>Rappel de l'impact financier et pédagogiques des absences des personnels</p>	



		Rappel sur la nécessité d'avoir un vivier de remplacement	
8.	Point de situation : Réalisation - Travaux	Voir présentation	
9.	Point de situation : APS	Plus de 100 élèves bénéficient d'activités gratuites Plus de 700 élèves inscrits dans les activités périscolaires	
10.	Point de situation : Voyages	Plus de 10 voyages organisés Mme. Rania soulève une question concernant le voyage en France (Paris), notamment sur le budget à prévoir pour le déjeuner et le dîner, qui ne sont pas inclus dans le forfait. M. Talal précise que le projet n'a pas encore été soumis à validation et que cette question sera examinée avant approbation.	
11.	Point de situation : Transformation numérique	M. Talal rappelle les progrès réalisés en matière de digitalisation, soulignant qu'auparavant, tout était traité de manière manuelle. La plateforme ERP intègre désormais les services de gestion des frais, des inscriptions et des paiements en ligne.	
12.	Point de situation : Finance	Résultat 2024 – voir présentation (audit prévu au mois de mars)	
13.	Points divers	M. Reigner demande à être impliqué dans la définition du budget et propose de séparer la partie fonctionnement de la partie investissement. M. Talal informe que M. Reigner peut se rapprocher du DAF afin d'obtenir les informations nécessaires. M. Justine rappelle que l'ambassade constate qu'aucune solution n'a été trouvée pour les injonctions de la mairie de riyad. M. Talal rappelle que les priorités du CdG sont avant tout éducatives et non politiques. Il souligne que l'intérêt des élèves est l'objectif principal et que le CdG travaille dans le respect des lois saoudiennes, des chartes du ministère de l'Éducation saoudien, ainsi que des lois françaises et du système éducatif français.	



École Française Internationale
de Riyad

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Annexe A



École Française Internationale
de Riyad

.....
Réunion Conseil de Gestion
26 Janvier. 2025

